

**AFFAIRE N° 31/3 : Rattachement au budget de 1983 de l'opération Camp Jacquot
(VRD SIDR 77 LSU)**

Le MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous demander le rattachement au budget de 1983 de l'opération Camp Jacquot (VRD SIDR 77 LSU).

DEPENSES

Chapitre 901 article 233059 - Travaux de VRD Camp Jacquot	3 311 000,00
Chapitre 901 article 232-168 - Relogement provisoire C. Jacquot	350 000,00
	<u>3 661 000,00</u>

RECETTES

Chapitre 901 article 1059-18 - Part. SIDR pour VRD C. Jacquot	2 005 000,00
Chapitre 901 article 1053-26 - FIR pour VRD Camp Jacquot	553 000,00
Chapitre 927 article 16 - Emprunt pour VRD Camp Jacquot (83 + 84)	1 103 000,00
	<u>3 661 000,00</u>

ANNULLATIONS

DEPENSES

Chapitre 925 article 25 - Avances à SIDR p; habitat social (Camp Jacquot)	- 543 000,00
Chapitre 904 article 213 - Voieset réseaux (Camp Jacquot papaya)	- 543 000,00

RECETTES

Chapitre 925 article 25 - Recouvrement de créances (Camp Jacquot)	- 543 000,00
Chapitre 927 article 16 - Emprunt globalisé (Camp Jacquot papaya)	- 543 000,00

- M. Marcel HOARAU lit l'avis des commissions -

"Finances : Favorable. La Commission note qu'il convient de rajouter en : dépenses au Chapitre 901 art. 232-168 : 350 000 F pour relogement provisoire, et en recettes la même somme au Chapitre 901 art. 1059-18 au titre de participation de la SIDR à l'opération Camp Jacquot."

Le MAIRE : Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Reçu à la Préfecture
le 05/07/1983